



4

**Election des membres de la Commission des Contrats de Délégations de Service Public et de Concessions**

Sont candidats :

- Liste ZINGRAFF :
  - Titulaires : Denis PEIFFER, Bernadette NICKLAUS, Corinne THINNES, Christine MARCHAL, Arlette KREMER
  - Suppléants : Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Christiane HECKEL, Jean-Marc SCHWARTZ, Marc FELD, Maxime TRITZ
- Liste JENFT :
  - Titulaire : Maurette KULAS
  - Suppléant : Marc-Olivier LEICK

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 35
- Blancs : 0
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 35

- liste ZINGRAFF                      28 voix, soit 4 sièges  
- liste JENFT                              7 voix, soit 1 siège

Membres titulaires élus :

- Denis PEIFFER
- Bernadette NICKLAUS
- Corinne THINNES
- Christine MARCHAL
- Maurette KULAS

Membres suppléants élus :

- Marie-Thérèse HEYMES-MUHR
- Christiane HECKEL
- Jean-Marc SCHWARTZ
- Marc FELD
- Marc-Olivier LEICK

5

**Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

**Décide**

de fixer à 7 (sept), outre le Maire président, le nombre des membres élus en son sein pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

**Procède à l'élection**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'élire en son sein, au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste, les sept membres

Sont candidats :

- Liste ZINGRAFF : Bernadette NICKLAUS, Alain DANN, Isabelle PETER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Jean-Claude CUNAT, Jean-Marc SCHWARTZ; Denis PEIFFER

- Liste JENFT : François BOURBEAU, Nathalie MEYER

		<p>Résultat du scrutin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de votants : 35</li> <li>• Blancs : 0</li> <li>• Nuls : 0</li> <li>• Suffrages exprimés : 35</li> </ul> <p>- liste ZINGRAFF            28 voix, soit 6 sièges - liste JENFT                7 voix, soit 1 siège</p> <p><u>Membres élus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bernadette NICKLAUS</li> <li>• Alain DANN</li> <li>• Isabelle PETER</li> <li>• Marie-Thérèse HEYMES-MUHR</li> <li>• Jean-Claude CUNAT</li> <li>• Jean-Marc SCHWARTZ</li> <li>• François BOURBEAU</li> </ul>
6	Décide sous 28 pour 7 abstentions	<p><b><u>Fixation des indemnités de base de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De fixer les indemnités de base de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et Conseillers Municipaux délégués en pourcentage par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.</li> <li>• Que les indemnités des élus suivront l'évolution de la valeur de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,</li> <li>• De verser ces indemnités mensuellement selon le tableau, dans le respect de la limite de l'enveloppe budgétaire,</li> </ul>
7	Décide sous 28 voix pour 7 oppositions	<p><b><u>Fixation des majorations des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De fixer les majorations d'indemnités de fonctions des élus concernés de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au titre de commune chef-lieu d'arrondissement → majoration de 20 %</li> <li>○ Au titre de commune chef-lieu de canton → majoration de 15 %</li> <li>○ Au titre de commune qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale → taux de 110 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique</li> </ul> </li> <li>• De verser ces indemnités mensuellement aux élus exerçant les fonctions listées dans le tableau dans le respect de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales ainsi calculées,</li> </ul>
8	Prend acte	<p><b><u>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Année 2025</u></b></p> <p>de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2026.</p>
9	Décide sous 35 voix pour	<p><b><u>Règlement Budgétaire et Financier</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier.</li> <li>- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</li> </ul>

		<b>Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget 2026</b>
10	Prend acte	De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2026

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services**



Marc ZINGRAFF  
Maire  
1<sup>ER</sup> Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Sarreguemines Confluences  
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région  
et au Rayonnement Universitaire Territorial